

ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS DU SYNDICAT DES VIGNERONS

Des élections pour affirmer la force syndicale

Révocation. Démission. Assemblée extraordinaire. Manifestation. Des événements graves et inédits dans l'histoire syndicale se sont déroulés ces dernières semaines. Nombre d'entre vous sont inquiets quant à l'activité du Syndicat, son unité et son devenir. L'incompréhension est le sentiment qui domine aujourd'hui.

Le 15 janvier prochain, des élections au conseil d'administration du SGV vont avoir lieu dans les 9 régions qui composent la Champagne. En effet, le 22 décembre dernier, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire organisée à Epernay (cf. ci-contre), les administrateurs du SGV ont collectivement présenté leur démission et ainsi envoyé un signe fort aux adhérents. Cette assemblée générale a aussi été l'occasion pour les quelque 1500 vignerons présents de s'exprimer et de démontrer leur attachement au Syndicat.

Aujourd'hui, grâce aux élections à venir, tout le Vignoble, par la voix de ses délégués, va pouvoir s'exprimer à son tour. Ces délégués vont devoir choisir les administrateurs qui sauront, tout en représentant leur secteur, défendre les intérêts de toute la Champagne.

À l'issue de ces élections, ce sont 46 administrateurs qui sortiront des urnes. Ce renouvellement complet est une première et c'est une première déterminante pour l'avenir du Syndicat des vignerons !

Gardons à l'esprit que le Syndicat est avant tout une organisation professionnelle au service d'une corporation et non une structure politique.

En 105 années d'existence – et quelle existence – le SGV en a traversé des crises ! À chaque fois, il est parvenu à se relever et à rebondir pour construire. Aujourd'hui, riche de 50 années de prospérité partagée, le SGV dispose de bases plus que solides pour travailler sur des dossiers aussi importants que la libéralisation des droits de plantation.

Pour conforter ces bases, il faudra demain un président et toute une

équipe désignés par une large majorité et capables d'unir pour avancer.

Notre Syndicat, votre Syndicat est face à un défi qui doit le conduire à s'améliorer. L'hiver 2009/2010 doit être la période où les vignerons auront dit « oui » au renforcement de leur Syndicat, à l'unité des familles champenoises et où ils auront rappelé leur foi en un avenir collectif.

Rappel des faits

Le 30 novembre 2009, après lui avoir retiré leur confiance via un vote, une majorité des administrateurs votaient la révocation du président Patrick Le Brun. À la suite de quoi, le 8 décembre, Jean-Mary Tarlant était élu président. Ces événements ont secoué le Syndicat général des vignerons et tout le vignoble champenois, suscitant interrogations, voire incompréhensions. Il faut dire que la communication avec les vignerons a fait défaut et que, la nature ayant horreur du vide, les médias régionaux se sont rapidement emparés de « l'affaire ».

Cette situation inédite a plongé le vignoble dans une véritable crise de confiance à l'égard de son Syndicat et de ses élus. Le 16 décembre 2009, une centaine de vignerons avait donc décidé d'intervenir lors d'une réunion du conseil d'administration du SGV afin de faire entendre son mécontentement, réclamant notamment la tenue rapide d'une assemblée générale extraordinaire. Le mardi 22 décembre 2009, cette assemblée était organisée à Epernay afin de revenir sur cette page de l'histoire syndicale et de répondre aux questions des vignerons. Cette réunion s'est conclue par la démission collective du conseil d'administration du SGV.

Un nouveau conseil d'administration sera donc élu le 15 janvier dans le cadre d'assemblées organisées dans chaque région.

Planning des assemblées régionales électives du vendredi 15 janvier

SECTEUR	HEURE	LIEU
Congy Sézanne Vitry	9 heures 30	Salle des fêtes, Vert-Toulon
Côte des Blancs	9 heures 30	Salle des fêtes, Cramant
Côtes d'Epernay	9 heures 30	Amphithéâtre du SGV, Epernay
Côte des Bar et Montgueux	9 heures 30	Salle des spectacles, Bar-sur-Aube
Vallée de la Marne Ouest	9 heures 30	Salle des fêtes, Gland
Grande Montagne	14 heures 30	Salle des fêtes, Ludes
Vallée de la Marne	14 heures 30	Espace 2000, Port-à-Binson
Secteur Ouest	14 heures 30	Salle des fêtes, Jouy-les-Reims
Grande Vallée	14 heures 30	Amphithéâtre du SGV, Epernay

46 administrateurs pour 9 régions viticoles

Le conseil d'administration du SGV ayant démissionné collectivement, il devra être renouvelé dans sa totalité. Les modalités des élections sont fixées par les statuts du SGV. Explications.

Les électeurs

Les administrateurs du SGV sont élus dans le cadre d'assemblées régionales par les délégués de section, dans les neuf circonscriptions électorales du vignoble.

Le nombre de délégués par section locale est déterminé en fonction de la surface déclarée sur la commune (surfaces déclaration de récolte hors vignes du négoce).

Sont délégués :

- Le président de section si la section a droit à un délégué ;
- s'ajoute le vice-président si la section a droit à deux délégués ;
- s'ajoute le secrétaire si la section a droit à trois délégués ;
- lorsque la section a droit à un nombre supérieur de délégués, ceux-ci sont désignés parmi les autres membres du bureau.

Les circonscriptions électorales

Les administrateurs sont élus dans neuf circonscriptions électorales définies par le conseil d'administration. Le nombre d'administrateurs par circonscription est déterminé en fonction du nombre d'exploitants et des surfaces en déclaration de récolte par secteur :

- Congy-Sézanne, Vitry-le-François : 4 administrateurs.
- Côte des Bar et Montgueux, Haute-Marne : 8 administrateurs.
- Côte des Blancs : 6 administrateurs.
- Côtes d'Épernay : 3 administrateurs.
- Grande Montagne de Reims : 6 administrateurs.
- Grande Vallée de la Marne : 4 administrateurs.
- Secteur Ouest et Massif de Saint Thierry : 4 administrateurs.
- Vallée de la Marne : 8 administrateurs.
- Vallée de la Marne Ouest, Seine-et-Marne : 3 administrateurs.

Les administrateurs sont élus à la majorité absolue au premier tour. Si celle-ci n'est pas atteinte, un deuxième tour est organisé : l'élection est alors effective à la majorité simple des voix exprimées.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour quatre ans, mais le conseil est renouvelable par moitié tous les deux ans.

Les candidats

Pour être candidat, il faut être déclarant de récolte en Champagne et, bien entendu, être à jour de ses cotisations syndicales. Les candidats doivent par ailleurs être âgés de moins de 65 ans et jouir de leurs droits civiques. Les déclarations de candidature doivent parvenir au siège du SGV huit jours ouvrés au moins avant la date du scrutin (lundi à vendredi sauf jours fériés).

Après l'élection du conseil

Désignation des membres associés

Une fois élus, il incombera aux administrateurs de désigner pour une durée de deux ans les personnalités qualifiées définies par les statuts :

- le président des vignerons indépendants ;
- le président ainsi qu'un autre membre du groupe des jeunes viticulteurs ;
- la présidente de la commission des viticultrices de la Champagne.

Le président de la Fédération des coopératives est membre de droit du conseil d'administration.

Les membres associés ont droit de vote.

Election du bureau

Une fois élu, le conseil d'administration devra également élire un bureau auquel il délègue la gestion des affaires courantes. Le bureau est élu pour deux ans. Il comprend :

- Cinq membres élus par poste et votes successifs : le président, un vice-président Aisne, un vice-président Aube, un vice-président Marne et un secrétaire général ;

- Cinq autres membres élus en un seul scrutin qui se répartiront ensuite les postes restants au sein du bureau : deux vice-présidents, un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint ;
- Et le président de la Fédération des coopératives, qui est membre de droit du bureau du SGV.

Les commissions

Ensuite, les administrateurs seront invités à s'inscrire dans les différentes commissions de travail chargées de préparer les travaux du conseil d'administration. Les commissions actuelles sont les suivantes : commission fiscale, commission formation, commission interprofessionnelle, commission des affaires intérieures, commission RM-RC, commission communication, commission structures, commission technique et commission délimitation.

Des groupes de travail ponctuels peuvent par ailleurs être constitués, en fonction de l'actualité des dossiers qui arrivent au SGV.

Les modalités du vote

L'élection du conseil d'administration du SGV aura lieu le 15 janvier 2010, dans le cadre d'assemblées régionales dans les neuf circonscriptions électorales. Comment les choses vont-elles se passer le jour J ?

Les administrateurs du SGV seront élus par les délégués des sections locales, chaque section ayant un nombre de délégués déterminé en fonction des superficies revendiquées en déclaration de récolte sur le village, hors vignes du négoce.

Avant les élections :

- Chaque président de section locale reçoit des bons à voter correspondant au nombre de délégués votants pour sa section, charge à lui de remettre un bon à chaque délégué puis de transmettre aux services du SGV la liste des délégués de sa section.
- Chaque section locale est informée du nom des candidats se présentant sur son secteur électoral.

Le jour des élections :

- Les délégués des sections locales seront invités à émarger sur la liste des électeurs. Ils se verront alors remettre deux bulletins de vote (pour le premier et le deuxième tour).
- L'assemblée électorale sera conduite par le doyen des présidents de section du secteur. Il sera assisté, pour l'organisation des élections, par quatre scrutateurs désignés par les vignerons présents dans la salle pour le dépouillement et de deux salariés du SGV pour l'organisation matérielle.
- Avant le vote, les candidats se présenteront devant les électeurs.
- Il sera procédé au vote à bulletin secret : seront élus au premier tour, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des délégués de section présents. Au deuxième tour, les candidats sont élus à la majorité simple.
- L'annonce des résultats du vote sera faite par le président de séance.

Les candidats par secteur

SECTEUR et CANDIDATS

CONGY SEZANNE VITRY

(4 administrateurs à élire)

Camiat Romuald
Collin Fabrice
Copinet Jacques
Durand Rémi
Gérard Bernard
Gorisse Florent
Grongnet Guy
L'hoste Pascal
Moussy Jean-François

COTE DES BLANCS

(6 administrateurs à élire)

Babé Dominique
Champion Denis
Collard Chris
Dremont Benoît
Duterne Sébastien
Férat Pascal
Gaspard James
Genet Vincent
Gimonnet Olivier
Glavier Philippe
Lancelot Philippe
Larmandier Pierre
Launois Jean-Pierre
Le Brun Patrick
Legras Rémi
Sanchez Hervé
Signolle Sophie
Varnier Denis

COTES D'EPERNAY

(3 administrateurs à élire)

Bourdelat Bruno
Dérouillat Luc
Didier Nicolas
Janisson Cyril
Mandois Claude
Raimond Didier
Tissier Hervé

COTE DES BAR et MONTGUEUX, HTE-MARNE

(8 administrateurs à élire)

Devitry Damien
Drappier Michel
Falmet Joël
Furdyna Michel
Mannoury Emmanuel
Massin Sylvère
Velut Denis

VALLEE DE LA MARNE OUEST, SEINE-ET-MARNE

(3 administrateurs à élire)

Fallet Daniel
Fleury Dominique
Gratiot Rémy
Lemoine Christophe
Lionel Lecointre

GRANDE MONTAGNE

(6 administrateurs à élire)

Adam Régis
Barthélémy Pascal
Bertémès Fabrice
Collin Didier
Couvreur Yves
Gaidoz Luc
Gauthier Julie
Lallement Jean
Machet Christophe
Péhu David
Péhu Renaud
Quantinet Daniel
Quénardel Henri

VALLEE DE LA MARNE

(8 administrateurs à élire)

Ammeux Eric
Beurton Gérard
Coutelas David
Dourland Michel
Follet Joël
Gaudinat David
Guerre Michel
Lecomte Ludovic
Leconte Xavier
Lemaire Eric
Lemaire Johnny
Loriot Michel
Marc Patrice
Marx Jean-Luc
Masse François
Salhorgne Payer Catherine
Toubart Maxime
Tournant Olivier

SECTEUR OUEST et MASSIF DE ST-THIERRY

(4 administrateurs à élire)

Blin Gilles
Brugnon Alain
Cossy Olivier
Dravigny Jocelyne
Goulard Jean-Marie
Lepitre Jean-Claude
Orban Philippe
Salmon Olivier

GRANDE VALLEE

(4 administrateurs à élire)

Cheval Pierre
Chiquet Antoine
Etienne Daniel
Gosset Christian
Hubert Charles-Henri
Pierson François
Sanchez Sébastien

« Dernière minute » Une nouvelle rubrique

SUR WWW.SGV-CHAMPAGNE.FR

Face à l'actualité chargée de ces dernières semaines, les adhérents du Syndicat bénéficient désormais d'un accès privilégié à un certain nombre d'informations concernant les élections à venir. Une nouvelle icône a fait son apparition sur la page d'accueil du site internet: « Dernière Minute » (en bas à gauche de l'écran).

Cette rubrique a d'abord pour objectif de revenir sur les événements récents de la vie syndicale. Chaque adhérent y trouvera des documents et informations lui permettant d'appréhender le mieux possible l'actualité des derniers jours: statuts du Syndicat, derniers communiqués de presse, planning des réunions, lettre des présidents de sections...

Dans quelques jours, cette rubrique présentera les toutes dernières informations: résultats des élections des assemblées régionales, les prochains rendez-vous de la vie syndicale...

Bien sûr, la carte des élus est toujours disponible sur le site internet dans le module appelé « Le SGV près de chez vous » (à droite sur la page d'accueil). Cette carte de la Champagne viticole reprend les 9 circonscriptions du SGV. Elle vous permet d'identifier en quelques clics les administrateurs d'un secteur et les présidents de sections locales de telle ou telle commune.

Pour accéder à cet Espace Adhérent, il faut être à jour de ses cotisations syndicales et être préalablement inscrit au site internet en remplissant un formulaire d'inscription disponible sur la page d'accueil du www.sgv-champagne.fr. Cette inscription ne prend que quelques instants et vous permet également d'accéder à tous les autres services du site internet: fiches pratiques juridiques, fiscales et sociales, les derniers barèmes, catalogue de CRD...

Le SGV : une organisation pyramidale centenaire

Répartie sur 3 régions administratives et 5 départements, comprenant plus de 300 communes, l'appellation Champagne a nécessité la mise en place d'une organisation particulière. Car, la force et la crédibilité du Syndicat passent par la représentativité et la légitimité de ses élus.

Le découpage électoral ainsi que la détermination du nombre d'élus sont définis par les statuts du Syndicat. Vous trouverez ci-dessous la répartition des délégués de section et administrateurs par région viticole.

